

DELIBERATION N° 78 / 2020
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Eric ROULOT

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUI, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

Excusés et ont donné procuration : Mme SAMBA à M. BOUTRY

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose :

Considérant la nature fluctuante des effectifs (mutations, avancements de grade, promotions internes) il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2021.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

1. Promotions internes au regard de la liste d'aptitude :
 - Suppression de 4 postes :
 - 2 postes au grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe
 - 1 poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe
 - 1 poste d'Agent de Maîtrise principal
 - Création de 4 postes :
 - 3 postes d'Agent de Maîtrise
 - 1 poste de Technicien
2. Transformation du volume horaire de 3 professeurs d'enseignement artistique représentant 0,725 Equivalent Temps Plein.

Il y a lieu, aujourd'hui, de régulariser la situation administrative de ces agents, la qualité de vacataire ne pouvant plus s'appliquer à eux au regard de la durée de leur engagement envers la Ville ; Il convient donc de leur proposer un contrat de droit public adapté aux horaires attendus.

3. Modification du grade de recrutement :

Les professeurs d'enseignement artistique dispensant des cours sur la Collectivité ont été recrutés sur des contrats de droit public sur le 1^{er} grade du cadre d'emploi alors que leurs missions relèvent du 2^{ème} grade.

Il y a lieu donc de régulariser la situation administrative de ces agents en les plaçant sur le 2^{ème} grade en lieu et place du 1^{er} grade.

Le tableau des emplois sera remis à jour pour tenir compte de ces modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 24 voix pour, 5 abstentions (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier), **4 voix contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba)

- d'autoriser la modification du tableau des effectifs en tenant compte des éléments ci-dessus exposés, et ce au 1^{er} Janvier 2021.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Eric ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 21/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2020

Numéro de l'acte : delib-78-2020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20201221-delib-78-2020-DE

Date de décision : 21/12/2020

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats